



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2017**

Présents : Christiane DUVERNAY - Gérard BUONO - M-Thérèse LAGRANGE - Jean-Jacques GATEAUD - Joël GROSJEAN - Denis BERTHOUD - Christiane CLAUDE - Chantal COURDIOUX - Patrick LYOT - Roland SCHULTZ - Jean-Marc TRAHAND.

Convoqués en séance ordinaire le 29 juin 2017.

Excusés ayant donné pouvoir : Dominique DASSONVILLE à Denis BERTHOUD - Valérie TARDY à M-Thérèse LAGRANGE

Absents : Thibaut FOUGERAS - Pierre-Yves FICHET

Désignation d'un secrétaire de séance : Joël GROSJEAN

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 09/06/2017, le conseil délibère.

Mme le Maire ajoute un point à l'ordre du jour :

- Création d'un budget annexe « Service bois Igé »

ORDRE DU JOUR :

1. Déclaration d'intention d'aliéner - parcelle En Varruge,
2. Demande d'acquisition d'une parcelle privée - Lieu-dit La Bruyère,
3. Demande d'acquisition d'un chemin communal,
4. Syndicat de l'eau vive : adoption des nouveaux statuts,
5. Centre d'Intervention de la Haute-Mouge - présentation du projet de construction,
6. Rapports 2016 sur le Prix et Qualité du Service - Assainissement collectif et non collectif,
7. Bilan énergétique 2016,
8. Radar pédagogique : analyse des 6 derniers mois,
9. Devis,
10. Informations diverses.

1^{er} POINT : DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER - PARCELLE EN VARRUGE

Mme le Maire expose la situation :

Une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) a été reçue en date du 08 juin 2017 pour la cession des parcelles cadastrées D 608 - 542 (superficie de 1 623 m²) au prix de 22 000 €.

Ces deux parcelles sont intégrées dans une orientation d'aménagement du PLU.

Le conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération du conseil municipal du 24 octobre 2014, instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune d'Igé,

Vu la saisine du service des Domaines en date du 08 juin 2017 et la réponse en date du 30 juin 2017 stipulant que la demande d'avis présente un caractère réglementaire lorsque la valeur du bien dont l'acquisition est envisagée par voie de préemption est égale ou supérieure à 180 000 €,

Considérant que pour permettre la réalisation en une seule fois de l'aménagement de la zone classée en 1AUc,

Exposé entendu, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : il est décidé d'acquérir par voie de préemption un bien situé En Varruge à Igé cadastré section D n° 608 et 542.

Article 2 : la vente se fera au prix de 22 000 €.

Article 3 : un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente décision.

Article 4 : le règlement de la vente interviendra dans les 6 mois, à compter de la notification de la présente décision.

Article 5 : le maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet. Les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune.

2^{ème} POINT : DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE PRIVÉE - Lieu-dit La Bruyère

Mme le Maire rappelle à l'assemblée l'offre d'acquisition d'une parcelle appartenant à M. CHATELLET située au lieu-dit La Bruyère (séance du conseil municipal du 09 juin 2017), cadastrée section A n° 225 (356 m²).

Comme vu lors de la dernière séance, une correspondance a été adressée aux riverains jouxtant cette parcelle afin de connaître leur position en vue de l'acquisition de la partie haute dudit terrain.

En date du 15 juin 2017, la réponse des riverains est négative, n'étant pas intéressés par cette acquisition.

Exposé entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas faire l'acquisition de cette parcelle.

3^{ème} POINT : DEMANDE D'ACQUISITION D'UN CHEMIN DE DESSERTE

Pour faire suite à la demande de M. Bernard DESROCHES sollicitant l'acquisition d'une desserte communale, point exposé lors de la séance du conseil municipal du 12 mai 2017, et après renseignements pris auprès de l'Association des Maires et de l'Agence Technique Départementale (service juridique), il est nécessaire de réaliser une procédure d'enquête publique impliquant un déclassement de la partie publique - délai 1 voire 2 mois - désignation d'un commissaire enquêteur - frais supplémentaires pour la commune. La vente n'aura donc pas lieu.

4^{ème} POINT : CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE

Sur les conseils de Mme TANGUY, trésorière de la Roche Vineuse, dans un but de simplification et de clarté des comptes publics, Mme le Maire propose à l'assemblée de créer un budget annexe pour les activités sylvicoles de la forêt communale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- la création au 04 juillet 2017 du budget annexe relatif aux travaux sylvicoles de la forêt communales relevant du régime forestier et sera dénommé « budget annexe SERVICE BOIS IGÉ ».

Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2017 de ce budget annexe.

5^{ème} POINT : SYNDICAT DE L'EAU VIVE - ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS

Mme le Maire en rappelle le contexte pour une extension des compétences du Syndicat.

La modification des statuts suivante a ainsi été proposée :

« Le Syndicat Intercommunal du Centre d'Accueil du Hameau de l'Eau Vive a pour objet l'aménagement, l'équipement, l'entretien et la gestion du Centre d'Accueil pour personnes âgées et familles comprenant un Centre d'animation sociale ET 74 logements. »

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal d'Igé de bien vouloir approuver le projet de modification des statuts du Syndicat susmentionné.

Considérant que le Centre d'accueil fonctionne depuis sa création sur le modèle d'un Foyer Logement, le Syndicat devra transformer l'établissement en Résidence Autonomie en prenant plus de compétences qu'initialement, dont la gestion en direct des 74 logements.

Cette modification statutaire, si elle est acceptée puis validée par les communes membres dans les conditions de majorité requises par les textes, entrainera des prises de décision sur les sujets suivants :

- Convention de mise à disposition des biens entre la commune de LA ROCHE-VINEUSE et le SYNDICAT INTERCOMMUNAL du Centre d'Accueil du Hameau de l'Eau Vive. Cette mise à disposition sera constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre la commune de La Roche-Vineuse et le Syndicat. Le procès-verbal précisera la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci.
- Prise en charge, par le SYNDICAT INTERCOMMUNAL, de l'indemnité de résiliation anticipée du bail (bâtiments C et D) liant la commune de LA ROCHE-VINEUSE et l'OPAC de Saône-et-Loire pour un montant maximum de 635 000€ ;
- Transformation du logement-foyer en Résidence Autonomie ;
- Modification des conventionnements avec l'État ;
- Recours à l'emprunt (afin de payer l'indemnité due à l'OPAC et financer les travaux indispensables)

Ainsi, il est proposé à l'ensemble du Conseil Municipal de se prononcer sur l'extension de compétences et en conséquence l'approbation des statuts ainsi définis :

« Le Syndicat Intercommunal du Centre d'Accueil du Hameau de l'Eau Vive a pour objet l'aménagement, l'équipement, l'entretien et la gestion du Centre d'accueil pour personnes âgées et familles comprenant un centre d'animation sociale ET 74 logements. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, délibère et accepte la modification des statuts avec l'extension des compétences telles qu'elles sont exposées ci-dessus.

6^{ème} POINT : CENTRE D'INTERVENTION DE LA HAUTE MOUGE - PRÉSENTATION DU PROJET DE CONSTRUCTION

Mme le Maire présente le projet, reçu le 13 juin 2017, à l'assemblée qui consiste en :

- la mise à disposition par la commune d'Azé de parcelles jouxtant la caserne actuelle pour une superficie d'environ 1660 m² pour la construction du futur centre,
- un partenariat des communes adhérentes (Azé, Igé, Péronne, St Maurice de Satonnay) pour la participation au financement de la plateforme (31 257.60 € TTC),
- participation sous forme de subvention laissée au libre choix des communes (versement à la fin des travaux 2018/2019)

Après débat et avant de prendre une décision, le conseil municipal souhaite avoir plus d'informations sur la participation communale (quid de la participation des autres communes ?).

Mme le Maire prendra attache auprès des maires des communes adhérentes du CIS.

7^{ème} POINT : RAPPORTS 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE

Présentation par Joël GROSJEAN

- Rapport sur le Prix et Qualité du Service Public de l'Eau

Au 01/01/2016, le prix de l'eau TTC pour 1m³ non assaini = 3.0669 €

Au 01/01/2017, le prix de l'eau TTC pour 1m³ non assaini = 3.0613 € soit une baisse de 0.18 %

Volume facturé = 536 553 m³ pour 5 443 abonnés / Linéaire du réseau = 254.18 km

Indice linéaire des pertes en réseau = 3.12 % / 100 % de conformité du contrôle réglementaire ARS sur les eaux distribuées

- Rapport sur le Prix et Qualité du Service - Assainissement collectif et non collectif

• Service Assainissement Collectif

Au 01/01/2016, le prix de l'eau TTC pour 1m³ assaini = 1.85 €

Au 01/01/2017, le prix de l'eau TTC pour 1m³ assaini = 1.84 € soit une baisse de 0.5 %

Volume facturé = 33 325 m³ soit une hausse de 1.4 % par rapport à 2015 (32 849 m³) pour 413 abonnés.

Linéaire du réseau = 11.12 km.

• Service Assainissement Non Collectif - Données identiques à 2015

Redevance contrôle bon fonctionnement = 6.67 € HT pour 6 mois soit 13.34 € / an

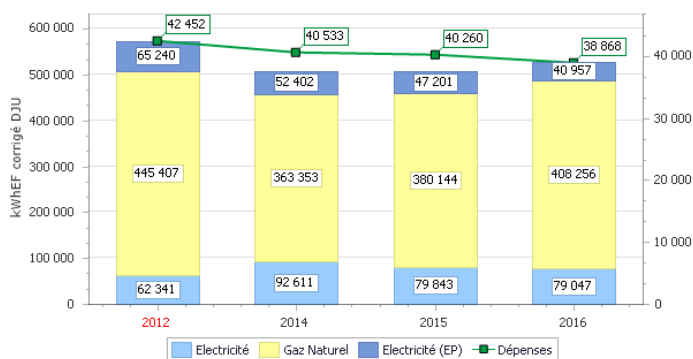
Rémunération du contrôle supplémentaire = 80 € HT

Les rapports sont consultables au secrétariat de mairie.

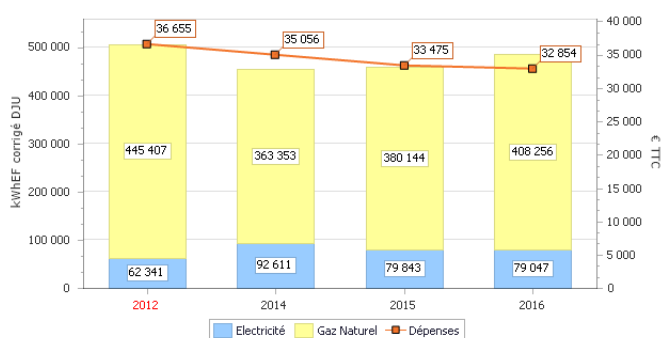
8^{ème} POINT : BILAN ÉNERGETIQUE 2016

Présentation par Gérard BUONO - Le bilan est effectué par l'Agence Technique Départemental à laquelle la commune d'Igé adhère.

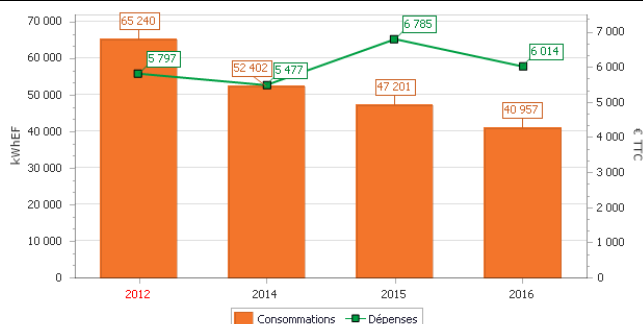
Evolution des consommations, des dépenses



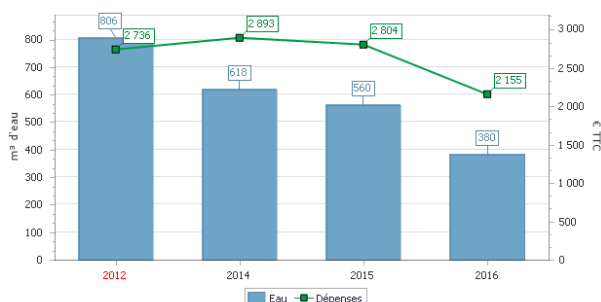
Evolution des consommations, des dépenses du patrimoine bâti



Evolution des consommations et des dépenses d'éclairage public



Evolution des consommations et des dépenses d'eau



9^{ème} POINT : RADAR PÉDAGOGIQUE - ANALYSE DES 6 DERNIERS MOIS

Présentation par Gérard BUONO

54 232 véhicules ont été comptabilisés. La vitesse maximum enregistrée est de 122 km/h.

Environ 150 / 200 véhicules par jour dépassent les 50 km/h.

10^{ème} POINT : DEVIS DIVERS

- Remplacement des clés de l'IVECO (remplacement commutateur de démarrage, réfection de la carte code) suite à la perte par un agent - devis IVECO pour 891.50 € TTC pour une clé simple et devis Garage PETRILLO pour 1 449.60 € TTC pour une clé ouverture à distance - Accord à l'unanimité pour le devis IVECO.
- Reprise en enrobé d'une partie du parking du cimetière (environ 100 m²) suite à affaissement - devis SOCAFL pour 5 996.40 € TTC - Accord à l'unanimité.
- Table de pique-nique pour le circuit œnotourisme - devis DIRECT COLLECTIVITES pour 480.48 € TTC - Accord à l'unanimité.
L'inauguration du circuit aura lieu le vendredi 28 juillet 2017 à 18 h 00. Des invitations seront adressées aux partenaires divers.
- Remise à niveau des tampons au Martoret (suite aux travaux de réfection de la RD 85) - devis EUROVIA pour 9 434.90 € TTC - devis en attente d'informations complémentaires.
- Réfection du « haricot » de la cour de l'école avec mise en œuvre d'une résine de couleur rouge - devis ETS pour 5 224.96 € - Accord 8 voix POUR - 4 voix CONTRE - 1 ABSTENTION.

11^{ème} POINT : INFORMATIONS DIVERSES

- ⇒ Réunion de démarrage des travaux pour la construction des ateliers/vestiaires : mercredi 12 juillet 2017 à 10h30 en mairie. La commission bâtiments est conviée.
- ⇒ Réunion sur les dispositifs de prévention de la délinquance : mercredi 05 juillet 2017 à 19 h 00 à la salle polyvalente.
- ⇒ Réunion du Conseil Communautaire du jeudi 29 juin 2017 : la décision a été prise d'augmenter la taxe d'habitation de 9.71 % à 10.47 %.
- ⇒ Réunion du Syndicat de Cylindrage : mardi 11 juillet 2017 à 18h30 en mairie de Cléssé. Les délégués, MM FICHET et BERTHOUD, ont été prévenus. M. BERTHOUD ne pourra pas y assister. Mme le Maire sera présente.
- ⇒ Festivités du 14 juillet 2017 : dépôt de gerbe au Monument aux Morts à 10 30.
- ⇒ Accès aux déchetteries de MBA : à compter du 04 septembre 2017, l'accès se fera par lecture de la plaque d'immatriculation du véhicule. La démarche d'inscription (formulaire en ligne) est à compléter sur internet : <http://mb-agglo.com/> - Rubrique Accès en déchetterie.
- ⇒ Conseil des jeunes : le pique-nique (avec jeux l'après-midi) a eu lieu le samedi 1^{er} juillet 2017. Bilan satisfaisant malgré une météo capricieuse.
- ⇒ Suite à la demande des agents communaux en charge de la surveillance de la cantine afin de pouvoir bénéficier de la gratuité de leur repas, Mme le Maire a reçu la Présidente de l'Association du Restaurant Scolaire qui n'est pas favorable à la gratuité des repas.
- ⇒ Bilan CLEM - dispositif Oxy'jeune : retrait de la commune de Berzé-la-Ville
Sur 2 semaines (vacances hiver et printemps) : 36 jeunes ont participé aux activités dont 7 igéens.
- ⇒ Départ de Mme LAROSE, bénévole à la bibliothèque.
Son pot de départ aura lieu vendredi 07 juillet 2017 à 19 h 00 à la bibliothèque. A cette occasion, la commune lui offrira des fleurs.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 23 H 04.

Le prochain conseil municipal aura lieu le VENDREDI 25 AOUT 2017 à 20 h 00.

Affichage le 08 juillet 2017.